



Quand je peut demander la nationalité francaise?

Par **talib**, le **08/07/2009** à **10:59**

Bonjour,rnrn1.situationrnrnje suis libanais. je fait l'etudes superieure ici.je suis doctorant en 1re année à Nice.l'année derniere j'ai fait le master2 recherche à Nantes.rnj'ai toujours une titre de sejour etudiant pour une année.rnrnmaintenant cette année (2008-2009) dans le doctorat, je suis salarié d'une bourse francaise (allocation de recherche) ; ce contrat est pour renouvellement chaque année (totale=pour 3 ans).je reçois chaque mois un fiche de paiement.je declare pour l'impots.rnaussi cette année ma titre de sejour est etudiant.rnrn2.Questionrnrnapres combien des année je peut demander, ou presenter pour la Nationalité francaise?rnrnEt est-ce que la statut de la titre de sejour joue un role important? je doit le changer par exemple pour un travailleur ou scientifique?rnrnEst-ce que c'est vrai pour les libanais, c'est moins des années necessaire pour presenter pour la Nationalité que les autres?rnrnMerci beaucoup.

Par **anais16**, le **08/07/2009** à **11:25**

Bonjour,rnrnles textes prévoient la possibilité aux étrangers de demander la nationalité français s'ils ont effectué au moins trois années d'étude supérieures en France.rnrnLe problème majeur de ce type de demande est que l'on exige des ressources suffisantes, que les étudiants ne peuvent que très rarement prouver car leur statut ne leur permet pas de travailler à temps plein.rnrnJe pense donc que le statut d'étudiant n'est pas le plus favorable pour voir une demande de nationalité aboutir. Un statut de salarié ou autre, permettant de travailler à temps plein et de gagner au moins le SMIC mensuel serait mieux.rnrnLes textes ne prévoient rien de spécifique pour les libanais; la procédure et les conditions sont les mêmes pour tous.

Par **talib**, le **08/07/2009** à **14:19**

merci beaucoup..